

interdisait ce livre comme contenant plusieurs choses respectivement téméraires, injurieuses aux écoles et aux écrivains catholiques, et contraires aux décrets du Saint-Siège apostolique, etc. Un écrivain, se disant docteur de Sorbonne, adressa à un de ses amis en Flandre, une lettre remplie d'invectives et de raisonnements captieux, contre le décret de la congrégation de l'*Index*. La congrégation censura cette lettre comme elle avait censuré la *Bibliothèque janséniste*. Un théologien romain, amateur de la vérité, écrivit, en 1750, à un théologien de Louvain une lettre touchant la juste condamnation de la *Bibliothèque janséniste*, par la congrégation de l'*Index*, et contre la *Lettre d'un docteur de Sorbonne à un de ses amis de Flandre*. Le théologien romain ne manque ni de sagesse, ni de modération; l'on ne peut pas en dire autant de l'abbé Legros, chanoine de Rheims (1), qui avait publié, en 1740, une Réponse à la *Bibliothèque janséniste*, dans laquelle on s'aperçoit que l'auteur combat pour sa propre cause, et que les livres ridiculement notés par le P. de Colonia, comme jansénistes, dont il a l'air de prendre la défense, sont ceux qui lui tiennent le moins au cœur.

Nonobstant cette proscription solennelle et générale, la *Bibliothèque janséniste* fut réimprimée, et l'on se tourna d'un autre côté en donnant, sous un autre titre, le livre pros crit et censuré. Ce ne fut plus une *Bibliothèque*, mais un *Dictionnaire des livres jansénistes, ou qui favorisent le Jansénisme*. « Cette nouvelle production jésuitique, qui, augmentée de moitié, renaît, pour ainsi dire, des cendres de la première, est imprimée à Lyon, quoique le titre porte : *A Anvers, chez J.-B. Verdussen, aux deux Cigognes*; 1752 (2), » 4 vol. in-

(1) MM. Beuchot et Barbier attribuent cette réponse à Osmont du Sellier, parce qu'elle n'est point mentionnée dans le catalogue des ouvrages de l'abbé Legros. Quérard, *France littéraire*, art. *Colonia*.

(2) *Nouvelles ecclésiastiques*, ann. 1752, pag. 97. Cette édition est du P. Louis Patouillet; voy. ce nom dans la *Biog. univ.*, « On a lieu de croire, dit